

# CONCOURS EXTERNE ET INTERNE POUR L'EMPLOI D'AGENT DE CONSTATATION DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS

# SPÉCIALITÉ « SURVEILLANCE ET MOTOCYCLISME »

#### **DU JEUDI 10 JUIN 2010**

#### ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSIBILITÉ N° 2

(DURÉE: 2 HEURES - COEFFICIENT 4)

### COMPOSITION SUR UNE OU PLUSIEURS QUESTIONS PORTANT SUR DES CONNAISSANCES TECHNIQUES DE MOTOCYCLISME

#### **AVERTISSEMENTS IMPORTANTS**

Tout document autre que le présent support est interdit.

#### Aucun matériel n'est autorisé.

Toute fraude ou tentative de fraude constatée par la commission de surveillance entraînera l'exclusion du concours.

Veillez à bien indiquer sur votre copie le <u>nombre d'intercalaires</u> utilisés (la copie double n'est pas décomptée).

Toutes les questions devront être traitées et chaque réponse sera précédée du numéro de la question à laquelle elle se rapporte.

Il vous est interdit de quitter définitivement la salle d'examen avant le terme de la première heure.

Le présent document comprend 2 pages.



## Les trois questions proposées sont indépendantes et doivent être traitées

<b>QUESTIO</b>	N	No	1	
QUESTIO	T. 4	T.4	1	

Quelles sont les différentes données qui permettent d'assurer la stabilité d'une motocyclette ?

## **QUESTION N°2:**

Le freinage d'urgence : Définition et mode d'emploi.

# **QUESTION N°3:**

Le refroidissement des moteurs.